

4^{ème} REUNION DES DIRECTEURS DES PHARMACIES ET DU MEDICAMENT DES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE

DOUALA, 2 au 7 aout 2010

Le programme d'harmonisation des politiques pharmaceutiques en Afrique centrale (HPPN) engagé par l'OCEAC depuis 2005 touche l'harmonisation des systèmes d'homologation des médicaments, le contrôle qualité, l'inspection et les ressources humaines. Après l'élaboration du Document de Politique Pharmaceutique Commune (DPPC), le processus se poursuit d'une manière participative en associant non seulement les experts pays, mais aussi les partenaires dans la conception des documents de base des différents domaines retenus pour l'harmonisation.

Actuellement le travail est concentré sur les référentiels d'homologation, d'inspection et d'approvisionnement. A côté de ces trois chantiers, un projet est en phase d'élaboration qui vise le renforcement des capacités des autorités nationales chargées de l'enregistrement des médicaments. La composante sur l'homologation se décline en deux parties ; une relative au référentiel commun d'homologation et l'autre sur l'acquisition des outils pour le renforcement des systèmes nationaux d'enregistrement des médicaments

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme HPPN, l'OCEAC est accompagnée de quelques partenaires notamment l'Union Européenne, l'OMS et l'Union Africaine à travers le NEPAD.

La quatrième réunion des directeurs des Pharmacies et du Médicament (DPM) va s'articuler sur trois phases. Il s'agit des ateliers sur :

1. les procédures harmonisées d'enregistrement des médicaments en Afrique centrale (CAMRH) ;
2. la validation du référentiel sur l'homologation des médicaments en Afrique centrale ;
3. l'examen des lignes directrices sur l'approvisionnement en médicament en Afrique centrale

Atelier 1

Central African médecine registration harmonization (CAMRH)

L'OCEAC est accompagnée depuis 2009 par un consortium de partenaires réunis autour de ***l'Initiative pour l'harmonisation des procédures d'enregistrement des médicaments en Afrique, (AMRH)*** en ce qui concerne le volet sur la mise en œuvre des procédures harmonisées d'enregistrement des médicaments au niveau des 10 pays. Ce processus s'étend à tous les pays du grand bloc épidémiologique de l'Afrique centrale relevant de la CEEAC (Zone CEMAC, Burundi, Angola, RDC et Sao-TOME &Principe).

L'objectif du projet CAMRH est de doter chaque pays d'Afrique centrale, sous une coordination régionale, des outils nécessaires pour les procédures d'enregistrement des médicaments qui garantissent non seulement l'efficacité du système, mais aussi les délais assez courts de délivrance des autorisations. Ce système aura à utiliser les informations en matière de contrôle qualité déjà disponible au niveau d'autres pays et agences. Ainsi, des inspections conjointes sont prévues ainsi que la formation du personnel requis.

Ce projet est élaboré pour cinq ans de mise en œuvre avec des mécanismes non seulement de sa gestion mais aussi de pérennisation de ses acquis. Il sera présenté sous forme de proposition aux bailleurs de fonds pour son financement avec l'appui du NEPAD.

Atelier 2

Référentiel sur l'harmonisation des procédures d'homologation

Avec l'appui du Gouvernement du Cameroun à travers le ministère de la santé publique, du Bureau régional de l'OMS Afrique, de l'Union Européenne, des Entreprises du Médicament de France (LEEM) et du Secrétariat général de la CEEAC, des études sur les procédures d'homologation des médicaments ont été menées dans les pays d'Afrique centrale qui ont permis de faire un état des lieux des systèmes nationaux d'homologation des produits pharmaceutiques et d'identifier les éléments à harmoniser. C'est sur cette base que l'élaboration du projet sur les procédures harmonisées d'enregistrement des médicaments en Afrique centrale a été faite.

Le référentiel pour l'harmonisation des procédures d'homologation des médicaments à usage humain dans les pays d'Afrique centrale soumis à une deuxième lecture des directeurs des Pharmacies et du Médicament, avant sa validation par les ministres de la santé, propose une définition harmonisée des termes courants et utiles, un cadre institutionnel adapté

et une procédure commune d'homologation des médicaments à usage humain.

Atelier 3

Lignes directrices sur l'approvisionnement en médicament

La troisième phase des travaux de la quatrième réunion des DPM est consacrée à l'élaboration des lignes directrices en matière d'approvisionnement en médicament et consommables médico-sanitaires. Il regroupe les représentants des structures nationales impliquées dans la problématique de l'approvisionnement en produits pharmaceutiques, notamment les ministères de la santé, du commerce, les organisations intervenants dans le secteur en Afrique centrale et autres.

L'objectif de cet atelier est d'élaborer les lignes directrices communes aux pays d'Afrique centrale sur l'approvisionnement en médicaments et consommables médico-sanitaires. A la fin des travaux les acteurs impliqués dans la problématique de l'approvisionnement auront élaboré un document à soumettre à la validation des ministres de la santé.

Partenariat

OMS/HQ, OMS Afrique, Union Européenne, Union Africaine, CEEAC, Fondation Clinton, BILL & MELINDA Gates Fondation

Dates et lieu

La quatrième réunion des DPM d'Afrique centrale va se tenir à DOUALA du 2 au 7 août 2010 à l'hôtel SAWA